

▪ Dons : un cadeau fiscal pour les cultes jusqu'en décembre 2022

L'Élysée a décidé de passer à la déduction de 75 % pour les dons faits aux cultes d'ici à fin 2022. L'Église catholique prône le passage de la déduction fiscale au crédit d'impôt pour populariser le don.

La décision a été prise à l'Élysée : à partir de jeudi 3 juin et jusqu'en décembre 2022, la défiscalisation des dons faits aux associations religieuses sera de 75 % – au lieu de 66 % –, avec un plafond fixé à 554 €. C'est au grand rabbin Haïm Korsia et à Joël Mergui, président du Consistoire central, que les cultes doivent cette mesure que les responsables de la communauté juive ont promue et défendue.

Cette disposition doit venir en aide aux cultes, dont les finances ont été plus ou moins affectées par l'épidémie de Covid-19. Pour Vincent Neymon, porte-parole de la Conférence des évêques de France, les responsables catholiques étaient au courant depuis la semaine dernière de ce projet qui serait présenté dans le projet de loi de finances : « *Nous n'étions pas demandeurs particulièrement et nous ne mesurons pas encore l'impact sur les ressources des cultes.* »

✓ Coup de pouce aux campagnes de sensibilisation

Pour tous, il y aurait un effet d'annonce qui donne un coup de pouce aux campagnes de sensibilisation.

Ambroise Laurent, secrétaire général adjoint de la Conférence des évêques de France (CEF) chargé des questions économiques, se félicite de ce dispositif tout en pointant les limites d'une mesure temporaire et plafonnée. « *Le don moyen pour nous est autour de 250 €, explique le grand argentier de l'Église catholique. Si nous enregistrons beaucoup de dons entre 10 et 500 €, il y a aussi de grands donateurs qui donnent beaucoup plus et pour lesquels le plafonnement réduira l'impact du passage de 66 % à 75 %.* »

✓ Passer de la déduction fiscale au crédit d'impôt

En fait, c'est davantage une question philosophique qui est posée par les représentants catholiques : « *C'est un peu technique, mais nous souhaitons passer de la déduction fiscale au crédit d'impôt, ce qui permettrait aux personnes qui ne sont pas fiscalisées de recevoir l'aide de l'État quand ils donnent* », souligne Ambroise Laurent.

Présentée comme une mesure de justice en ouvrant la possibilité du don à tous, imposables ou non, ce pourrait être aussi, selon le financier de la CEF, un encouragement au don pour les jeunes générations. Ces dernières années, l'Église catholique pouvait compter sur 5 millions de donateurs, dont seulement un million ne payait pas d'impôts sur le revenu.

Christophe Henning - 05 juin 2021 - La Croix.